

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID: 063-246300966-20200710-18_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°18 - 2020

L'an deux mil VINGT, le DIX du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Victor la Rivière sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

<u>ભલ્લભલ</u>લ

<u>ÉTAIENT PRESENTS :</u>

La Godivelle

Besse Mme TARTIERE Catherine, Mrs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre

Chambon/Lac Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix Mr BABUT Michel
Compains Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues Mr CARDENOUX Didier

Espinchal Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule Mmes EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte,

Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues,

EYRAGNE Jean-Marc
Mme MANSANA Jocelyne

Le Mont-Dore Mmes MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine,

Mrs DUBOURG Sébastien, DECARRE Patrice

Le Vernet Ste Marguerite Mr DABERT Laurent Montgreleix Mr MAGE Jean

Murat le Quaire Mr CASSIER Jean-François

Murol Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger

Picherande Mr ECHAVIDRE Frédéric Saint Diery Mr CHASSARD Frédéric St Genes Champespe Mr PERRON Roland

Saint Nectaire Mme LEFEUVRE Marion, Mr BELLONTE Alphonse

St Pierre Colamine Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière Mr GORY François
Valbeleix Mme LANCELLE Elsa

ભ્લાન જાત્મુત્સવ્યાલ

Secrétaire de séance : Mme LANCELLE Elsa

Nombre de Conseillers: En exercice: 35 - Présents: 34 - Votants: 35 - pouvoirs: 1

POUVOIRS: Mme DECHAMBRE Brigitte à Mr PERRON Jacques

Absents/Excusés:/

Délégués suppléants assistant au conseil : Mmes PANCRACIO Amélie, LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe,

VERDIER Marcel, BOUYON Bernard, POUGHON Michel, CHAUVET Alain

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer. ஊணை

<u>OBJET</u>: Désignation du délégué de la Communauté de Communes du Massif du Sancy à la SAEM de Chastreix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Société Anonyme d'Economie Mixte des Remontées Mécaniques de Chastreix ; Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY est actionnaire de la SAEM de Chastreix et qu'à ce titre, il convient de désigner un représentant à son Conseil d'Administration.

Monsieur le Président propose qu'il soit le représentant de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY en tant que Président.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020 Affiché le

ID: 063-246300966-20200710-18_2020-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ❖ DESIGNE Monsieur Lionel GAY pour représenter la Communauté de communes du MASSIF DU SANCY au sein du Conseil d'Administration de la SAEM de Chastreix;
- MANDATE son président pour en informer la SAEM de Chastreix.

Ainsi fait et délibéré, Les Jour, Mois, An que sus dit Au registre sont les signatures Pour copie conforme Le Président, Lionel GAY